



Paris, le 26 février 2009

COMMUNIQUE

Banques Populaires / Caisses d'Épargne Maintien en l'état des liens avec CNP Assurances

Le 24 février 2009, lors du conseil d'administration de CNP Assurances, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a informé CNP Assurances que la CNCE a décidé d'apporter sa participation dans le capital de la société au nouvel organe central fusionné des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

A cette occasion, le représentant de la CNCE a déclaré que les deux groupes bancaires ont pour volonté commune de conserver le caractère pérenne de cette participation qu'ils considèrent comme stratégique, et qu'elle n'a donc pas vocation à être cédée. Il a également indiqué que l'apport de cette participation au nouvel organe central ne modifiera en aucune manière les relations contractuelles des Caisses d'Épargne avec CNP Assurances, ni l'équilibre actionnarial de la société. Ces engagements ont été confirmés à Edmond Alphandéry, Président du conseil d'administration de CNP Assurances, par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, par lettre du 25 février 2009.

En conséquence, CNP Assurances prend acte que l'apport de la participation de la CNCE au nouvel organe central ne remettra en cause ni les accords en vigueur entre ses actionnaires, ni le partenariat commercial avec les Caisses d'Épargne, qui se poursuivront en l'état au moins jusqu'au 31 décembre 2015.

CNP Assurances est fondée à considérer que l'apport projeté confèrera à la participation des Caisses d'Épargne une pérennité équivalente à celle qui aurait résulté de son reclassement au sein des 17 Caisses d'Épargne Régionales, que la CNCE lui avait annoncé lors de son conseil d'administration du 16 décembre 2008.

Contact Presse :

Sophie MESSAGER

☎ 01 42 18 86 51

E-mail : servicepresse@cnp.fr

Contacts Investisseurs et Analystes :

Jim ROOT

☎ 01 42 18 71 89

Jean-Yves ICOLE

☎ 01 42 18 94 93

E-mail : infofi@cnp.fr

Avertissement : Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des événements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour tout autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.